

Le lundi 9 février 2009, le neuf février deux mille neuf à vingt heure trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle de Formation de la Mairie de Bazancourt, sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO,

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de :

M. Alain BOURDAIRE, excusé, suppléé par M. Alain DETIENNE
M. Claude SCRABALAT, excusé, suppléé par Mme Myriam BATAILLE – PETIT
M. Yannick HAVY, excusé, suppléé par Mme Nathalie SCOTTO D'ANIELO
M. James COQUART, excusé, qui a donné pouvoir à M. Yannick KERHARO
M. Max BOIRAME, excusé,
M. André BLANCHARD, absent.

Mme Catherine CANTON est nommée secrétaire de séance

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

N° 535
Restes à réaliser / Restes à percevoir 2008
(27 pour)

Après avoir présenté à l'assemblée grâce à quelques transparents le bilan financier de l'exercice 2008,

Monsieur le Président présente les restes à réaliser et à percevoir en investissement reportés en 2009 à savoir :

RESTES A PERCEVOIR 2008

N° opération	Article	Nature de la recette	Montants €
Op 10003	1322 1323 1328	<u>Accueil Jeune Enfance Secteur Ouest</u>	
		Subvention d'équipement (REGION)	0 €
		Subvention d'équipement (DEPARTEMENT)	19 515 €
		Subvention C.A.F	<u>88 479 €</u>
		Total	107 994 €
Op.10005	1641	<u>Pôle scolaire, sportif et de service secteur Est</u>	
		Emprunt	700 000 €
		Total	700 000 €
Op.10006	1321 1322	<u>Travaux d'entretien Rivière SUIPPE</u>	
		Subvention Agence de l'eau et Entente Aisne/Oise	22 823 €
		Subvention Région Picarde	<u>1 704 €</u>
		Total	24 527 €
Op.10008	1323 1328	<u>Equipements sportifs et de loisirs CCVS</u>	
		Subvention d'équipement (Département)	0 €
		Subvention d'équipement (fonds assemblée nationale)	<u>50 000 €</u>
		Total	50 000 €
Op 999	1312 1321	<u>Opérations non individualisées</u>	
		Subvention Région transférable (paio)	1 599 €
		Subv. Agence de l'eau (étude ressource en eau)	<u>24 015 €</u>
		Total	25 614 €
		Montant total	908 135 €

RESTES A REALISER 2008

N° opération	Article	Nature de la dépense	Montants €
Op 10003		<u>Accueil Jeune Enfance secteur Ouest</u>	
	20414	Subvention d'équipement versée	37 086 €
	2184	Mobiliers	6 420 €
	2188	Autres immobilisations	845 €
	2313	Immobilisations en cours	<u>59 033 €</u>
		Total	103 384 €
Op 10005		<u>Pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est</u>	
	2031	Frais d'études	647 448 €
	2033	Frais d'insertion	1 598 €
	2313	Immobilisations en cours	<u>338 437 €</u>
		Total	987 483 €
Op 10006		<u>Travaux d'entretien de la rivière SUIPPE</u>	
	2031	Frais d'études	<u>83 441 €</u>
		Total	83 441 €
Op.10007		<u>Réhabilitation écoles de Boulton sur Suipe et maternelle de Bazancourt</u>	
	2031	Frais d'études	58 901 €
	2033	Frais d'insertion	<u>300 €</u>
		Total	59 201 €
Op.10008		<u>Equipements sportifs et de loisirs CCVS</u>	
	2315	Immobilisations en cours	<u>9 346 €</u>
		Total	9 346 €
Op 999		<u>Opérations non individualisées</u>	
	2031	Frais d'études (SAFER/CCI)	36 075 €
	20417	Subventions d'équipement versées autres établissements publics (RFF/SNCF)	11 572 €
	2111	Terrains nus	48 613 €
	2115	Terrains bâtis	9 483 €
	2183	Matériels de bureau	5 202 €
	2184	Mobiliers	11 474 €
	2313	Travaux divers dans les écoles	52 463 €
	238	Avances et acomptes versés sur immob.corporelles (mise en réserves SAFER)	<u>225 656 €</u>
			Total
		Montant total	1 643 393 €
DEFICIT SUR RESTES A REALISER			- 735 258 €

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EN PREND BONNE NOTE

N° 536

***Orientations et réflexions budgétaires 2009
(27 pour)***

Monsieur le Président par le biais de différents supports projetés à l'assemblée présente les orientations budgétaires 2009 à savoir :

- 1) Assurer le remboursement des annuités d'emprunts soit 117 487 € hors remboursement du prêt à court terme du budget annexe de 500 000 €.
- 2) Prendre en compte les dotations aux amortissements 2009 (77 219 €).
- 3) Maintenir le taux de la Taxe sur les Ordures Ménagères pour 2009.
- 4) Compte tenu des restes à réaliser 2008, prévoir 60 000 € environ pour le renouvellement des mobiliers et matériels des différents services de la Communauté de Communes ainsi que pour les travaux à réaliser durant l'été dans les écoles (partie investissement).
- 5) Ouvrir une enveloppe complémentaire de 40 799 € pour l'étude à mettre en œuvre pour la réhabilitation des écoles de Boulton sur Suipe et de l'école maternelle de Bazancourt.
- 6) Poursuivre les programmes engagés concernant
 - le développement économique du parc d'activités Sohettes / Val des Bois,
 - l'entretien de la rivière Suipe,
 - la viabilisation du secteur économique du Val des Bois ainsi que les acquisitions foncières qui y sont associées.
- 7) Ajouter une somme de 500 000 € d'autofinancement pour les travaux à réaliser pour le pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est.
- 8) Prévoir une somme pour les réserves foncières proposées par la SAFER pour un montant de 100 000 €,
- 9) Ajouter une somme complémentaire de 30 000 € pour les études à mener au niveau du territoire notamment au niveau du développement économique.
- 10) Prévoir une enveloppe de 20 757 € pour mise en place de la signalétique au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe (totems).
- 11) Poursuivre la démarche de réflexion et de partenariat avec d'autres collectivités sur le dossier « Piscine ».

Monsieur le Président précise que, compte tenu des premiers bilans établis pour l'exercice 2008 et de l'accroissement de près de 15% de certains postes de charges et produits du fait de la croissance importante de nos services à destination de la jeunesse (accueil périscolaire, extrascolaire et jeune enfance), il est souhaitable qu'au niveau du budget 2009 une réflexion soit menée pour mieux maîtriser ces évolutions surtout dans le contexte économique actuel.

Il appartient aux commissions concernées de veiller à maîtriser les nouvelles dépenses générées, voire à les répercuter de façon plus importante sur les bénéficiaires.

Après en avoir débattu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

ADOpte les orientations budgétaires 2009 telles que présentées

Et APPROUVE la démarche initiée par le Président.

N° 537
Ouverture d'un poste d'animateur territorial à temps complet
(27 pour)

Considérant la réussite du concours d'animateur par un agent contractuel de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe et son inscription sur la liste d'aptitude,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité

DECIDE de l'ouverture à compter du 1^{er} mars 2009 d'un poste d'animateur territorial à temps complet.

N° 538
Entretien de la rivière Suipe
(26 pour – 1 abstention)

Monsieur Claude VIGNON, Vice – Président en charge de la commission Environnement présente à l'assemblée l'avancement du dossier concernant l'entretien de la rivière Suipe.

Il précise que le linéaire semble plus proche de 90 km que des 71 km annoncés antérieurement.

L'étude d'un géomètre devrait prochainement le confirmer.

D'autre part, à ce stade du dossier il convient de poser le problème du portage des travaux.

Deux solutions s'offrent à nous :

- Soit créer notre propre syndicat mixte sur l'ensemble du tracé de la Suipe depuis sa source jusqu'à l'Aisne,
- Soit demander notre adhésion au S.I.A.BA.VE (Syndicat mixte Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle) qui, lui, gère déjà la rivière Vesle et son entretien.

Cette deuxième solution semble financièrement plus raisonnable car elle permet de mieux mutualiser les charges.

De plus, le S.I.A.BA.VE a acquis dans le domaine de l'entretien de rivière des compétences avérées que nous ne possédons pas au sein de notre secteur.

Monsieur VIGNON propose qu'une rencontre soit organisée avec Madame HAZAN Présidente du S.I.A.BA.VE pour étudier cette éventualité.

Bien sûr, il conviendra de veiller à ce que notre adhésion ne génère pas de charge supplémentaire pour les adhérents actuels du S.I.A.BA.VE.

A titre indicatif, la cotisation d'adhésion au S.I.A.BA.VE serait d'environ 0,76 € par habitant et pour 100 000 € de travaux par an financés à hauteur de 65% par l'Agence de l'Eau, la part «travaux » serait de 1,81 € par habitant ce qui ferait sur cette base une adhésion mutualisée pour le secteur de la Suipe estimée à 2,57 € par habitant, tous coûts de fonctionnement et de travaux confondus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE de l'ensemble de ces informations, et

CHARGE le Président de rencontrer Madame la Présidente du S.I.A.BA.VE afin de connaître les modalités d'adhésion de notre communauté de communes, voire des autres collectivités riveraines de la Suippe au S.I.A.BA.VE

N° 539

***Modification des statuts de la Communauté de Communes
(27 pour)***

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la circulaire DGCL du NOR/LBL/B/04/10075/C du 15 septembre 2004 relative aux nouvelles dispositions concernant l'intercommunalité introduites par la loi « liberté et responsabilités locales »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-17 et L 5211-20 (dans le cas de l'OPTION),

Vu le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement,

Dans le cadre d'une gestion cohérente et plus rationnelle de la mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides sur le territoire de ses communes membres,

Il est proposé que les communes de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe qui exercent toutes les compétences de base transfèrent la compétence « Elaboration, gestion et animation du SAGE Aisne Vesle Suippe » à la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe qui subdélèguera ensuite cette compétence au Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle (S.I.A.BA.VE).

Ayant entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROPOSE à ses communes membres :

- le transfert de la compétence « Elaboration, gestion et animation du SAGE Aisne Vesle Suippe à la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe,
- la modification n° 4 des statuts ci-jointe,

PRECISE que le transfert de la compétence SAGE Aisne Vesle Suippe n'entraîne aucun transfert de biens, actif, passif, patrimoine ou de personnels à la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe,

CONSULTE ses communes membres sur les nouveaux statuts.

Compte rendu de la commission Développement Economique du 27 janvier 2009

Monsieur Guy RIFFE, Vice-Président en charge de la commission Développement Economique présente à l'assemblée le rendu de l'étude établie par AID OBSERVATOIRE qui a été présentée totalement en commission le 27 janvier 2009.

Au moyen de différentes fiches il présente le diagnostic commercial du territoire puis les différents scénarios prospectifs et enfin la stratégie de développement commercial à envisager sur la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe.

A cet effet, neuf actions à entreprendre sont proposées :

- Action 1 Bazancourt
« Centre-ville de la CCVS »
- Action 2 Val des Bois
« Pôle commercial de périphérie »
- Action 3 Warmeriville
« Re-calibrage d'un pôle de proximité »
- Action 4 Boulton sur Suippe
« Maintien d'un pôle de proximité »
- Action 5 Autres pôles
« Réorganisation de la desserte de proximité »
- Action 6
« Attractivité des devantures, enseignes et vitrines »
- Action 7
« Association intercommunale »

- Action 8
« Animation commerciale du territoire de la CCVS »
- Action 9
« Desserte non sédentaire ».

Dans le cadre de ces actions il explique plus précisément les actions 1 et 2 à mener sur Bazancourt et le Val des Bois.

L'étude confirme la possibilité d'implanter sur le Val des Bois un supermarché de 1 800 à 2 000 m² accompagné de quelques activités en galerie marchande.

Il conviendra également de reconditionner le supermarché actuel et de développer un pôle automobile un peu plus important sur le site.

Pour Bazancourt, il convient de spécialiser le magasin actuel, peut être sur un format « hard discount » et de développer un centre commercial de proximité sur le site Lelarge.

M. Doruch s'insurge sur les études à répétition menées par la Communauté de Communes (pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est, Zone d'Activités du Val des Bois, etc...) qui conduisent à son avis à retarder les décisions.

Il lui est précisé que ces études ont un sens ; elles permettent aux élus qui sont d'horizons divers dont certains entrant seulement dans la fonction de s'approprier les dossiers afin de ne pas prendre de décisions à la « va vite ».

Concernant l'étude commerciale, celle-ci a été menée en temps masqué car la propriété du foncier n'est pas régularisée totalement à ce jour de même que le Plan Local d'Urbanisme de Warmeriville qui est en cours de validation.

Seule la première parcelle située le long du RD 20 est en cours d'acquisition chez le notaire.

Pour les autres, la SAFER travaille actuellement à la libération des emprises, ce qui souvent prend du temps pour respecter les propriétaires et exploitants agricoles.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

PREND ACTE du rendu de l'étude AID OBSERVATOIRE.

Celui-ci nous conseille de lancer rapidement un appel à projet pour des implantations commerciales cohérentes sur le Val des Bois.

Ce dossier sera prochainement étudié en bureau communautaire.

N° 541

Informations sur les dossiers en cours

L'assemblée est informée des points suivants :

1. Pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est

- Le rendu des candidatures d'architectes est prévu le 23 février 2009 pour le 2^{ème} concours.
- La restitution du rapport d'évaluation préalable pour un Partenariat Public Privé est prévue le 27 février 2009 par le Cabinet GB2A.

A titre d'information, M. Kerharo précise qu'un cabinet d'architectes non rémunéré sur le 1^{er} concours conteste la décision de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe.

2. Parc d'activités Sohettes / Val des Bois

- Une réunion avec le Secrétariat Général des Affaires Régionales (S.G.A.R.) est programmée le 12 février 2009.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Eprenay finalise actuellement le dossier de maîtrise d'œuvre.

Une fois le cabinet recruté par la CCIRE, il faudra compter 4 à 6 mois d'études. Parallèlement aux acquisitions, les fouilles archéologiques et les sondages de sols seront menés.

La conférence de presse pour annoncer ce grand projet est programmée le 20 mars 2009 à Bazancourt à 11h00.

Le Conseil communautaire y sera convié.

3. Zone d'activités du Val des Bois : 3^{ème} tranche

- M. Riffé précise l'avancement de ce dossier.
Le permis d'aménager modificatif devrait être régularisé très prochainement.
A ce jour, 4 compromis de vente ont été signés avec les preneurs suivants :

- Lot 6 : 1 933m2 SCI CORNU
- Lot 7 : 1 546m2 SCI Père et Fils (SAILLET)
- Lot 8 : 1 776 m2 Fabien POCQUET
- Lot 9 : 1 367 m2 SCI VALCOJADE (Alain VASSELET)

Pour les autres lots, des compromis devraient aboutir prochainement mais des interrogations subsistent notamment pour les lots 2 et 3 (RMC/MPC), Lot 4 (Pâté croûte PIQUET) et lot 10 (DELAHAUTEMAISSON).

Pour répondre à l'interpellation de M. Doruch sur la lenteur d'évolution des dossiers, il lui est rappelé que les acquisitions foncières nécessitent de longues négociations entre la SAFER, les exploitants agricoles et les propriétaires agricoles pour aboutir aux cessions et qu'ensuite il faut encore lancer les procédures de fouilles archéologiques.

4. Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation (P.A.I.O.)

- M. Kerharo indique que l'Etat fait pression pour que rapidement la P.A.I.O. soit portée par une association.

C'est pourquoi, une rencontre avec les 41 maires des cantons de Bourgogne et de Beine Nauroy est organisée le 24 février 2009 à 20h30 à Bazancourt afin de présenter la structure et exposer la problématique politique et financière liée à ce transfert d'activités (statuts, budget, etc...).

L'assemblée constitutive de l'association est programmée le 9 mars 2009.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE de ces informations.

N° 542
Association pour l'Avenir de la BA 112
(24 pour – 3 abstentions)

M. Kerharo indique que suite à la réunion du 12 janvier 2009 qui s'est déroulée à la Sous Préfecture de Reims, un contrat de redynamisation au titre des sites de défense va être mis en œuvre par le Préfet pour la reconversion de la BA 112.

L'étude, d'un coût d'environ 100 000 € à 120 000 € pour établir le diagnostic du site et envisager différents scénarios de reconversion sera portée pour partie par l'Etat, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Eprenay et Reims Métropole.

Certains élus pensent qu'il est souhaitable que d'autres collectivités puissent participer au financement.

La charge par habitant est estimée à 0,50 € ce qui représente pour notre communauté de communes une somme d'environ 4 000 € de subvention.

Monsieur le Président propose de retenir le principe de verser s'il y a lieu une subvention maximale de 4 000 € à l'Association pour le devenir de la BA 112 afin de permettre le financement de ladite étude et d'y être associé de plus près.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ACCEPTE ce principe et stipule que la subvention sera versée si l'étude effective est menée et elle pourra être ajustée en fonction des autres financements déclarés.

N° 543
Forum « MAI »

M. Kerharo précise que le Forum « MAI » qui s'est déroulé les 6 et 7 février 2009 a connu un très large succès.

- 830 jeunes des 4 départements ont été accueillis en provenance des collèges (3^{ème}) et des lycées ainsi que des étudiants.
- 450 personnes ont été accueillies individuellement sur les 2 jours.

Les exposants (entreprises du secteur agro industriel de Bazancourt/Pomacle) et les organisateurs de ce forum ont reçu un retour très favorable de la manifestation.

Les comptes définitifs seront établis prochainement et une réunion de l'ensemble des acteurs de ce forum aura lieu en mars prochain pour dresser le bilan global de cette opération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE de ces informations.

N° 544
Délégations exercées par le Président

Le Conseil communautaire est informé des délégations exercées par le Président au titre de la délibération n° 465 du 17 avril 2008.

- ✓ Une convention a été passée en date du 15 janvier 2009 avec l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (UFCV) dont la délégation régionale est à Reims 21 rue Dieu Lumière représentée par M. Jean Claude PHILBERT et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par M. Yannick KERHARO, Président, pour assurer le stage d'approfondissement préparant aux fonctions d'animateur BAFA de Mademoiselle Sandra LATOUR pour une durée de 6 jours pour 48 heures de formation qui se déroulera du 2 mars au 7 mars 2009 à Witry les Reims (Marne) en demi-pension. La Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe prend en charge la somme de 322,00 € pour Mademoiselle Sandra LATOUR et s'engage à régler le relevé des frais à réception. (arrêté n° 2009/07 du 2 février 2009)
- ✓ Une convention a été passée en date du 26 janvier 2009 avec l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (UFCV) dont la délégation régionale est à Reims 21 rue Dieu Lumière représentée par M. Jean Claude PHILBERT et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par M. Yannick KERHARO, Président, pour assurer le stage d'approfondissement préparant aux fonctions d'animateur BAFA de Madame Sylvie GONZALES pour une durée de 6 jours pour 48 heures de formation qui se déroulera du 2 mars au 7 mars 2009 à Witry les Reims (Marne) en demi-pension. La Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe prend en charge la somme de 322,00 € pour Madame Sylvie GONZALES et s'engage à régler le relevé des frais à réception. (arrêté n° 2009/08 du 2 février 2009)

✓ Une convention a été passée en date du 26 janvier 2009 avec l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (UFCV) dont la délégation régionale est à Reims 21 rue Dieu Lumière représentée par M. Jean Claude PHILBERT et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par M. Yannick KERHARO, Président, pour assurer la prise en charge d'un stage de formation animateur faisant partie de la préparation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) de Monsieur Hubert HARDY pour une durée de 8 jours pour 64 heures de formation qui se déroulera du 21 février au 28 février 2009 à Reims (Marne).
La Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe prend en charge la somme de 402,00 € pour Monsieur Hubert HARDY et s'engage à régler le relevé des frais à réception.
(arrêté n° 2009/09 du 2 février 2009)

N° 545
Relais Assistantes Maternelles
(27 pour)

M. Kerharo indique à l'assemblée qu'il convient de finaliser la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le Relais Assistantes Maternelles situé à Boulton sur Suipe.

Il rappelle que celui-ci est partagé entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe pour 18/35^e et la Communauté de Communes de la Plaine de Bourgogne pour 17/35^e.

Une convention est également à valider entre nos deux structures pour préciser les conditions financières respectives de portage du poste ainsi créé.

Il indique que c'est Madame Caroline BOILEAU qui a été recruté pour occuper cet emploi à compter du 19 janvier 2009.

Il rappelle les principes d'organisation du poste et les différentes missions confiées à la responsable du Relais Assistantes Maternelles.

Une première rencontre avec les assistantes maternelles de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe est d'ailleurs organisée le 10 février 2009.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AUTORISE la mise en place du Relais Assistantes Maternelles aux conditions telles que définies ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs et de financement à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le Relais Assistantes Maternelles et la convention de partenariat avec la Communauté de Communes de la Plaine de Bourgogne pour le portage du poste du Relais Assistantes Maternelles

N° 546
Suppression de la Taxe Professionnelle en 2010

Considérant l'annonce faite par le Président de la République le 5 février 2009 sur la suppression de la Taxe Professionnelle en 2010,

Nous souhaitons au travers de cette délibération, faire part de nos interrogations et inquiétudes quant à la suppression de cet impôt et des menaces qui pourraient peser lourdement sur le fonctionnement de notre Communauté de Communes et de sa capacité à investir au profit des familles du territoire communautaire.

Incitée par l'Etat, notre collectivité créée le 17 octobre 2003 a fait le choix de la Taxe Professionnelle Unique comme mode de fiscalité, cet impôt au taux de 8,55% en 2008 ayant produit 1 868 291 € de revenus fiscaux

Il est à noter que notre taux de Taxe Professionnelle Unique est situé à la moitié de la moyenne nationale, ce qui témoigne de la vertu de notre collectivité de ne pas pénaliser l'activité économique et de ne pas compromettre la compétitivité des entreprises locales.

Notre collectivité a pris des champs de compétence optionnels importants notamment ceux liés aux services à la population, par exemple l'ENFANCE (construction, gestion et entretien des écoles primaires, des crèches, des services périscolaires et extrascolaires, etc...).

Cette compétence qui permet d'encadrer les jeunes dès leur plus jeune âge jusqu'à 17 ans génère une masse salariale de près d'1,4 millions d'euros pour un équivalent temps plein de 42 agents.

Ces services ont pu être étendus à l'ensemble de la population de la Communauté de Communes avec un haut niveau de qualité, de compétences et d'équipements grâce au produit de la Taxe Professionnelle.

Sans cet impôt, l'équilibre de faisabilité de nos actions sera impossible à atteindre.

La Taxe Professionnelle représente aujourd'hui environ 60% de nos recettes de fonctionnement car il convient également de prendre en compte les compensations versées par l'Etat au titre de cet impôt (par exemple : création d'établissement 1^{ère} année d'exercice : 158 404 €) et le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle lié à l'implantation d'établissements exceptionnels écartés sur notre territoire (457 508 €).

Comment à l'avenir, sans Taxe Professionnelle allons-nous pouvoir bénéficier de nouvelles ressources qui nous sont nécessaires pour faire face aux besoins structurants de notre territoire en progression démographique liée au développement économique engendré par l'essor du pôle de compétitivité ?

Sans cette ressource, il nous sera difficile de faire comprendre aux populations l'intérêt qu'il y a à faire du développement économique.

Par ailleurs, les élus communaux pourraient être tentés, sous la pression de leurs administrés de fermer l'urbanisation des zones économiques à vocation industrielle au travers de leur Plan d'Occupation des Sols / Plan Local d'Urbanisme afin de ne pas avoir à supporter les contraintes liées à ces établissements générateurs de nuisances (exemple : transports routiers) et de charges supplémentaires (exemple : entretien de voiries) mais également le développement de l'habitat pour éviter à la Communauté de Communes des charges structurantes obligatoires nouvelles notamment dans le domaine scolaire qui impliqueraient fatalement à court terme la mise en place d'une fiscalité mixte, donc un accroissement de la pression fiscale sur les ménages payant la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière.

Ce constat établi,

Nous sollicitons donc que :

- les territoires conservent un impôt évolutif et dynamique fondé sur l'activité économique,

Conscient que dans le contexte mondial actuellement difficile, on ne doit pas pénaliser l'outil de production et qu'il est aujourd'hui nécessaire de réformer cet impôt, il est souhaitable d'y réfléchir dans la concertation avec les associations d'élus en s'appuyant notamment sur la valeur ajoutée et le foncier bâti industriel ce qui

